

Question orale de Daniel Senesael à Marie-Christine Marghem
Ministre de l'Environnement

Objet : Un centre d'excellence du climat pour la Belgique

Madame la Ministre,

Comme vous, j'aime suivre les dossiers conjoints qui ne vont pas assez vite pour moi. Il y a un peu plus d'un an, je vous interrogeais sur la nécessaire mise en place d'un centre d'excellence du climat pour la Belgique. Comme vous le reconnaissiez à l'époque, il existe un réel besoin d'accès à des informations climatiques objectives, cohérentes et fiables, afin de mieux comprendre et appréhender les risques futurs dans la mesure où une solide base de connaissances est essentielle pour soutenir les efforts visant à lutter contre le changement climatique ainsi que pour orienter la prise de décision.

Il est évident qu'un centre d'excellence du climat pourrait remplir ce rôle en fournissant une base scientifique solide, permettant de soutenir les politiques climatiques, d'informer les différents acteurs économiques ou institutionnels et de valoriser l'expertise disponible, notamment au plan international comme cela est le cas en France, Grande-Bretagne ou en Autriche par exemple.

Dans votre réponse, vous souligniez d'ailleurs qu'un centre de référence fédéral d'expertise climatique figurait parmi les 34 mesures proposées dans le projet de plan fédéral "Adaptation aux changements climatiques" que vous comptiez, je vous cite : « faire adopter le plus rapidement possible ». Vous m'informiez enfin qu'une étude préparatoire en vue de la création de ce centre, menée sur l'initiative du SPF Politique scientifique, était en cours de finalisation.

Enfin, ce projet de centre d'excellence a reçu le soutien de la majorité des députés lors des débats sur la proposition de résolution relative à la COP 21.

Madame la Ministre,

Pouvez-vous nous faire le point sur les avancées obtenues dans le cadre de la création d'un centre d'excellence du climat pour la Belgique ?

Avez-vous obtenu les conclusions de l'étude du SPF Politique scientifique ? Quelles sont-elles ?

Enfin, à quel horizon pouvons-nous espérer la création de ce centre d'excellence du climat ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral

Réponse de la Ministre Marghem :

Monsieur Senesael, vous avez bien raison de suivre votre agenda et de faire un rappel, d'autant plus qu'enthousiaste comme je suis, je veux moi aussi faire avancer les choses mais elles ne vont pas toujours aussi vite que je le voudrais. Pour l'instant, selon les informations dont je dispose, l'étude préparatoire menée par le SPF Politique scientifique n'est pas encore terminée. Je vais quand même vous donner les éléments qui découlent évidemment de ce que l'on retrouve dans les textes de cette étude et qui, à mon sens, devraient gouverner la création éventuelle d'un centre d'excellence sur le climat. C'est aussi un aspect politique qu'il ne faut pas négliger.

Tout d'abord, il y a lieu de définir quelles fonctions pourrait exercer un tel centre, qui soient complémentaires des fonctions déjà exercées par les diverses institutions existantes. Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire. Je suppose que vous serez d'accord avec moi. Je suis favorable à ce qu'une réflexion soit menée au sein du gouvernement à ce sujet et, plus largement, au sujet du paysage belge de la politique climatique et des moyens d'améliorer la gouvernance. Vous savez que la politique climatique est largement régionalisée et que, ce faisant, une des difficultés est de pouvoir faire fonctionner les différentes entités sur la base des mêmes objectifs. L'expérience récente nous a montré que des lacunes existaient en la matière. Vous avez suivi la négociation sur le *burden sharing*. Vous m'avez d'ailleurs interrogé à plusieurs reprises à ce sujet. Il est aujourd'hui nécessaire d'optimiser et de renforcer nos structures décisionnelles en matière de politique énergétique et climatique. Une des fonctions de ce centre pourrait être la mise en réseau des institutions de recherche actives dans le domaine des changements climatiques en Belgique. Une telle mise en réseau permettrait l'établissement d'une structure multidisciplinaire de référence capable d'identifier des domaines prioritaires de recherche, de valoriser l'expertise disponible et de fournir les services climatiques aux organisations publiques et privées qui en ont besoin.

Une autre fonction dudit centre pourrait être de jouer un rôle d'interface entre experts issus de ces institutions scientifiques et représentants des autorités, de manière à informer les participants aux débats relatifs aux grandes orientations de la politique climatique sur l'adaptation et sur l'atténuation. Cela permettrait donc d'appuyer la décision.

Ces deux types de fonction font déjà au moins partiellement partie des missions de base exercées par diverses institutions. Par exemple, l'Institut royal météorologique fournit déjà une série de "services climatiques". Des organes comme le Conseil fédéral de Développement économique, la Commission nationale Climat, le groupe Concere, le CCPIE, la Cellule Interrégionale CELINE, le Service fédéral Changements climatiques et la DG Énergie ainsi que leurs homologues au niveau régional constituent également autant d'institutions qui rassemblent des compétences dans le domaine et/ou constituent des espaces de réflexion sur la politique énergétique et climatique ou une interface entre différents acteurs de cette politique.

La priorité doit donc être d'utiliser de façon optimale ce qui existe déjà, de faire en sorte que soit mis sur pied un centre d'excellence qui doit être envisagé dans une logique de complémentarité et de renforcement de ces structures et non de redondance par rapport à ces dernières. L'étude préparatoire pourrait fournir des éléments pertinents à cet égard.

Toutefois, mon administration et moi-même ne sommes pas, pour l'instant, tenus informés des conclusions de cette étude. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mon collaborateur de s'informer afin de savoir où elle en est. En effet, la réponse qui m'avait été donnée précédemment me permettait de penser que j'aurais pu disposer des conclusions plus rapidement. Pour plus d'informations à ce sujet, je vous invite aussi, comme je vais le faire moi-même, à prendre contact avec ma collègue en charge de la Politique scientifique, Mme Elke Sleurs. Une fois la réflexion menée sur les fonctions possibles d'un centre d'excellence sur le climat, il sera évidemment plus aisé de se positionner quant à l'opportunité de le mettre en place. La question du calendrier est forcément prématurée.

Réplique de Daniel Senesael :

Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je serai peut-être moins positif que pour la première question. Je regrette que l'étude ne soit pas finalisée – je suppose que c'est aussi votre cas. Je regrette aussi que vous soyez moins enthousiaste que la dernière fois puisque vous dites que la mise en place du centre n'est plus qu'une éventualité.

Par contre, je partage l'essentiel des orientations que vous prônez. Quand vous parlez d'éclatement des responsabilités entre différents services, ce n'est peut-être pas le mode de gouvernance idéal. À l'issue des résultats de l'étude, peut-être faudrait-il envisager, comme vous dites, d'éviter les redondances, mais je suis moins d'accord avec vous quand vous parlez de complémentarité. Je pense que ce serait plutôt l'occasion d'harmoniser ce qui existe. On aurait là un regard plus porteur et positif que si on allait voir dans toutes les institutions qui s'occupent du climat. Si on veut, comme vous, que la politique climatique soit réellement porteuse, le centre d'excellence – sous réserve, bien-sûr, des résultats de l'étude -, pourrait être un élément factoriel positif pour avoir un regard prospectif à partir des résultats obtenus à la COP21.

Réplique de la Ministre :

J'ai tendance à rejoindre votre avis.